

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO REG-362

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 4 décembre 2018, sur la demande de dérogation mineure suivante :

<i>Immeuble affecté</i>	<i>Nature et effets de la dérogation demandée</i>
Adresse : 9160, boulevard Leduc, suite 160 Lot : 5 374 888	Permettre l'agrandissement d'une partie de bâtiment d'un étage alors que la grille des usages et normes de la zone MI-395 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre d'étages minimal de deux étages.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de cette demande en se présentant le 4 décembre 2018 à 19h30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 20^e jour de novembre 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311